

**Le conseil d'administration de la Cnaf
donne mandat à son président pour signer
avec l'Etat l'avenant à la Cog (2005-2008)
portant création de 4000 places de crèches**

Les administrateurs de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ont donné aujourd'hui, lors de la tenue d'un conseil d'administration extraordinaire, à la quasi unanimité (3 administrateurs Cgt se sont abstenus), mandat à Jean-Louis Deroussen, président du conseil d'administration, pour signer avec les pouvoirs publics l'avenant à la troisième Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2005-2008, sous réserve de **modifications rédactionnelles. Celles-ci devront stipuler que les critères de sélection applicables sont ceux déjà mis en oeuvre dans le cadre des contrats enfance jeunesse, et mentionner plus précisément les partenaires éligibles.**

Le 7 novembre 2006, Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille présentait le Plan Petite Enfance. Ce plan prévoit notamment **la création de 4000 places de crèches supplémentaires en 2007 et 2008 pour arriver à un rythme de création de 12 000 places par an.**

Afin d'atteindre l'objectif des pouvoirs publics de **4000 places de crèches supplémentaires en 2007 et 2008, un projet d'avenant à la Cog a été soumis au conseil d'administration de la Cnaf. Il autorise un relèvement du Fonds national d'action sociale (Fnas) de 56,55 millions d'euros.**

L'avenant à la Cog (2005-2008)

Investissement

2007 **22 millions d'euros**

2008 **22 millions d'euros**

Total **44 millions d'euros**

Fonctionnement

2008 **12,55 millions d'euros**

Total général **56,55 millions d'euros**

Les administrateurs se sont déclarés satisfaits du contenu de cet avenant qui amplifie l'offre de places en accueil collectif et favorise une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Enfin, les membres du conseil ont indiqué qu'ils resteraient attentifs à ce que l'intégralité des sommes soit inscrite dans le Fonds national d'action sociale (Fnas) 2007 et dans celui de 2008, permettant de financer réellement des capacités supplémentaires.

A ce jour, la date de la signature de l'avenant à la Cog n'est pas déterminée.